



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 04/08/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 août 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme DARGELOSSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Etaient absents non excusés : Mme CHAPUIS, M. DUPLA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Programme AD'AP – accessibilité des installations municipales – lancement d'une consultation – Programme au titre du FSIPL

Comme vous le savez la commune a délibéré en 2015 sur le programme à six ans permettant de mettre en conformité les installations recevant du public. Avis favorable a été donné par les services de la DDTM en novembre 2015.

Courant premier semestre 2016, la commune a présenté un dossier au titre du FSIPL, qui a reçu un avis favorable notifié par les services préfectoraux le 17 juin 2016, sur la base d'une délibération du mois de mai 2016.

Aujourd'hui, il convient donc de lancer les premiers travaux qui vont s'étaler sur deux années pour une première tranche concernant :

- Salle polyvalente
- Gymnase
- Groupe scolaire Jules Ferry
- Bâtiment administratif
- Centre équestre
- Centre d'animation
- Local du 3^{ème} âge
- Club house de Tennis
- Ecole de musique
- Trésor public
- Epicerie sociale
- Piscine
- Restos du cœur
- Grange de Pelletrin
- Maison Jeanne d'Albret
- Eglise

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20160810-2016_E6-DE

Envoyé en préfecture, le 18/08/2016 - 11:46

Raçu en préfecture, le 18/08/2016 - 11:53



L'ensemble de ces installations a été retenu dans l'aide au titre du FSIPL pour lequel un montant de 355 480 € a été attribué à la commune de TARTAS (diverses installations et bâtiment mairie).

Il est donc proposé à notre assemblée de lancer une consultation auprès d'architectes ou de cabinets pour mener à bien ces opérations dans le respect des règles de commande publique, et d'autoriser M. le maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable afin de lancer une consultation auprès d'architectes ou de cabinets pour mener à bien ces opérations dans le respect des règles de commande publique.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES